

ENTRETIEN EVALUATION

Les entretiens professionnels 2015 (activité 2014) ayant commencé dans les services, et en complément de la publication de notre "Spécial évaluation", nous appelons votre attention sur certains points de vigilance à exercer au cours de l'entretien professionnel.

Au cours de l'entretien :

- Pas de présence d'une tierce personne, l'entretien est confidentiel. Si cela est le cas, le signaler dans les observations, c'est un motif de nullité.
- L'évaluateur doit vous remettre l'avis de votre agent d'encadrement s'il existe.
- L'évaluateur doit vous remettre la fiche préparatoire à l'entretien professionnel établie par le responsable de l'unité administrative où vous étiez affecté en 2014 en cas de mutation.

A l'issue de l'entretien et dans un délai maximum de 8 jours, l'évaluateur adresse à l'agent le compte-rendu. Ce dernier dispose de 15 jours en prendre connaissance, le compléter si nécessaire, le signer et le transmettre par voie hiérarchique à l'autorité hiérarchique.

✓ L'autorité hiérarchique dispose de 15 jours pour viser ce compte-rendu et formuler ses observations et le transmettre à l'agent pour signature.

✓ Après visa de l'autorité hiérarchique, le chef de service notifie à l'agent l'attribution ou non d'une réduction-majoration d'ancienneté ou la mention d'alerte ou d'encouragement ou la cadence moyenne.

✓ Après signature qui atteste que l'agent a pris connaissance du compte rendu mais qui ne vaut pas approbation, l'agent dispose d'un délai de 15 jours pour exercer un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique de l'évaluateur.

Attention. un recours hiérarchique est obligatoire avant de faire un recours en CAP Locale. Contactez-nous dès que possible, chaque étape est très importante, et comme toujours, nous sommes là pour vous conseiller, vous soutenir et vous défendre tout au long de ce parcours du combattant !

"Qui ne dit mot consent". Si vous ne faites pas de demande de révision de votre évaluation, cela signifie que vous êtes d'accord avec la totalité de cette évaluation ==> appréciations littérales, tableau synoptique, bonification (obtenue ou pas)